

Réunion d'information syndicale

Délégation interrégionale d'Île de France

16 Janvier 2018

Le 16 Janvier 2018, l'**UNSa SG AC** est allée à la rencontre des agents de la délégation interrégionale d'Île de France afin d'y réaliser une réunion d'information syndicale axée sur le RIFSEEP.

La présentation du RIFSEEP (Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) met en exergue le fait de privilégier la mutation pour pouvoir bénéficier d'une réévaluation de l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) à partir de 3 ans sur le même poste au lieu de 4 ans si l'agent demeure sur le même poste.

Après un moment d'échange, il apparaît que les questions portent surtout sur :

- La non communication des services des Ressources Humaines du Secrétariat Général
- Les feuilles de paye non envoyées
- Le montant de l'IFSE et la différence de cette dernière entre agents :
 - Des nouveaux agents touchent plus d'IFSE que des anciens
 - Des agents de même cursus ont des IFSE différentes

Mais la question la plus importante reste celle de la « Prime de Noël », pourquoi, comment, sur quelle base ?

L'explication donnée est la suivante :

- Pour les agents de catégorie A, même base de prime que l'année précédente, sous la forme d'un Complément Indemnitaire Annuel (CIA) semblerait-il (en attente des feuilles de paye).
- Pour les agents de catégorie B ou C, prime ajustée en fonction du resclage de manière à avoir un solde annuel constant par rapport à l'année précédente.

Le resoclage est la mise à niveau du montant minimal de l'IFSE en fonction du poste occupé par l'agent.

- Si le rappel d'IFSE lié à ce resoclage est supérieur ou égal à la prime de l'année précédente, l'agent ne perçoit rien.
- Si le rappel d'IFSE est inférieur à la prime de l'année précédente, l'agent touche la différence.
- Si l'agent n'a pas eu de resoclage, l'intégralité de la prime de l'année précédente lui est accordée.

Malgré cette explication, l'UNSa SG AC ne peut que constater qu'en l'état, cette règle n'est pas applicable à tous les cas étudiés.

Nous sommes toujours dans l'attente de la lettre d'information de la situation individuelle de chaque agent sur son affectation dans un groupe du RIFSEEP.

Outre cette problématique, les agents font part à l'**UNSa SG AC** des problématiques de vétustés du bâtiment, des problématiques de chauffage et des finitions plus que douteuses des travaux qui ont été réalisés.

Ces problématiques avaient déjà été abordées l'année précédente, avec une réponse de prise en compte rapide par l'Administration.

L'UNSa SG AC a donc relancé cette problématique. Un rendez-vous a été pris avec l'Administration le 24 Janvier 2018 à 14h00.

